

# Désinformation en santé : s'informer en toute sécurité sur le diabète

Les contenus trompeurs et arnaques liées à la santé sont de plus en plus nombreux et crédibles sur le web. Des procédés comme les hypertrucages (deepfake en anglais), générés par l'intelligence artificielle permettent d'organiser des arnaques de plus en plus réalistes à destination des personnes vivant avec un diabète. La Fédération vous éclaire pour déjouer ces pièges.

D'après l'Observatoire de l'information en santé, les fausses informations les plus partagées sur les réseaux sociaux sont celles qui touchent aux sujets de la santé. Les personnes vivant avec un diabète sont particulièrement exposées à des promesses trompeuses : traitements présentés comme miraculeux, régimes vendus comme des alternatives aux traitements prescrits, compléments alimentaires ou dispositifs médicaux frauduleux, témoignages présentés comme des preuves scientifiques, articles sur des sites douteux... Les personnes vivant avec un diabète sont, malheureusement, des cibles privilégiées pour ces arnaques. Dès qu'une recherche ou une interaction en ligne révèle un intérêt pour le diabète, les algorithmes des moteurs de recherche et des réseaux sociaux orientent ensuite vers davantage de contenus sur ce thème sans distinguer une information fiable d'un contenu trompeur, voire dangereux. Vous êtes donc plus exposé qu'un internaute lambda à ce type de désinformation, ce qui justifie une vigilance renforcée.

Vous interpellez régulièrement la Fédération au sujet de ces contenus frauduleux rencontrés sur Internet. Si vous avez déjà été confronté à ce type de contenu, ou si vous vous êtes laissé convaincre, sachez que vous n'êtes pas seul : ces arnaques sont conçues pour être convaincantes et vous inciter à cliquer, acheter, diffuser... La Fédération vous propose ce contenu pour apprendre à démêler le vrai du faux, et naviguer en sécurité dans le paysage informationnel.

Nous parlons souvent de « *fake news* », pour désigner un contenu d'information fabriqué ou fortement inexact. Ce terme peut laisser penser qu'il s'agit uniquement de fausses informations grossières et faciles à repérer. En réalité, les contenus trompeurs en santé sont souvent bien plus subtils : ils mélangent faits réels, interprétations biaisées, promesse commerciale...

Pour mieux s'y retrouver voici quelques notions à distinguer :

## Mésinformation, désinformation, malinformation : quelles différences ?

**Mésinformation** : contenu faux ou inexact, ayant ou non été délibérément créé et diffusé pour induire les personnes en erreur. Elle peut être partagée sans intention de nuire : il s'agit d'une erreur, comme par exemple, un partage non vérifié.

**Désinformation** : contenu conçu ou diffusé en toute connaissance de cause, dans l'intention de tromper et de nuire, avec des motivations pouvant être économiques, idéologiques, religieuses ou politiques.

**Malinformation** : information vraie, diffusée dans le but de causer du tort.

**Fausse information (*fake news* en anglais)** : contenu d'information fabriqué ou fortement inexact, présenté comme une information fiable alors qu'il ne l'est pas, et diffusée avec l'intention délibérée d'induire en erreur.

Les formats se multiplient et se perfectionnent, en particulier avec l'essor de l'IA : faux témoignages, usurpation de logos d'organismes de santé (associations comme la Fédération, Agence nationale du médicament et des produits de santé (ANSM), ministère...) et *deepfakes* mettant en scène des professionnels de santé reconnus pour vanter des produits qu'ils n'ont jamais recommandés. Certains de ces trucages sont aujourd'hui d'excellente qualité. Plusieurs médecins reconnus du grand public, comme le Dr Michel Cymes,

ou le Pr Didier Raoult ainsi que le Pr Serge Hercberg ont vu leur image détournée dans des vidéos générées par intelligence artificielle, où on leur fait vanter de faux remèdes miracles, parfois en incitant à l'arrêt d'un traitement prescrit. Le procédé est d'autant plus efficace que ces personnalités bénéficient d'une image. Si une vidéo semble authentique et que la personne qui y apparaît vous est familière, redoublez de vigilance. En cas de doute, vérifiez l'information directement sur le compte officiel ou le site de la personne ou de l'organisme concerné. En empruntant l'apparence de l'autorité scientifique, ces contenus sont particulièrement difficiles à détecter, y compris pour des personnes bien informées.

## **10 conseils pour repérer une arnaque liée à la santé**

Voici dix signaux qui doivent vous alerter :

1. Une promesse « miracle » : une possibilité de guérison face à une maladie chronique ;
2. Une pression à l'achat immédiat, une offre « limitée » ou très alléchante (promotion importante, un produit acheté un produit offert...) ;
3. Une usurpation de logo (Fédération Française des Diabétiques, ANSM, Direction générale de la santé (DGS), ministère...), utilisée dans des publicités, des mails frauduleux. En cas de doute, vérifiez l'adresse du site ou contactez directement l'organisme.  
À savoir : la publicité pour des dispositifs médicaux et médicaments est très encadrée en France : il est illégal d'y faire figurer le logo d'une association. Ainsi, la Fédération n'autorise pas l'utilisation de son logo sur des publicités et promotions pour des produits de santé ;
4. L'absence de mentions légales ou clairement identifiables ;
5. Des témoignages non vérifiables, des « avant/après » suspects ;
6. Un contenu qui cherche à provoquer une réaction immédiate : peur, urgence, indignation, culpabilisation ;
7. Une information vraie, mais sortie de son contexte ou présentée comme valable pour toutes les personnes vivant avec un diabète, sans distinction du type. Par exemple, un traitement efficace pour un diabète de type 2 présenté comme valable pour toutes les personnes vivant avec un diabète, sans distinction de type ni de traitement ;
8. Un témoignage d'une personne présenté comme une preuve. Un témoignage ne remplace pas une preuve scientifique ;
9. Une source non-identifiable : pas de site officiel, pas de professionnel de santé nommé, pas de date de publication ;
10. Une injonction à arrêter ou modifier un traitement prescrit.

Avant de partager une information en santé, voici quelques questions à se poser :

1. La source : Qui est à l'origine de cette information ? La source est-elle identifiable ? Les affirmations sont-elles vérifiables ?
2. La preuve : Le contenu cite-t-il des données scientifiques officielles et vérifiables, ou seulement des témoignages ?
3. L'intention : Cette information cherche-t-elle à me faire acheter quelque chose ?
4. Le contexte : Cette information est-elle valable pour toutes les personnes vivant avec un diabète, ou sortie de son cas particulier ?

## **Comment se protéger concrètement ?**

- Ne jamais arrêter ou modifier un traitement sans avis médical, même face à un contenu qui semble convaincant ;
- Vérifier une information auprès de plusieurs sources fiables avant de partager (Fédération, votre médecin, pharmacien) : ne pas hésiter à poser des questions ;

## Comment et à qui signaler un contenu suspect ?

Signaler ne signifie pas remettre en cause la personne qui l'a partagé, il s'agit simplement de limiter la diffusion d'un contenu potentiellement trompeur. Selon le type de contenu, vous pouvez le signaler :

- À la **Fédération Française des Diabétiques**, via nos canaux (réseaux sociaux, service [Diabète et Droits](#), [ligne Écoute Solidaire](#), plateforme [Je m'exprime](#)) ;
- À l'**ANSM** : pour un médicament ou un dispositif médical ;
- À l'**Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)** : pour un complément alimentaire ou une allégation nutritionnelle ;
- À la **Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)**, pour une pratique commerciale trompeuse (vente en ligne...) ;
- À l'**Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM)**, pour un contenu diffusé sur une plateforme numérique (*deepfake*, publicité frauduleuse) ;
- À la **Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES)**, en cas de dérive sectaire ou thérapeutique.

## Le positionnement de la Fédération dans le paysage informationnel

En tant qu'association de patients, la Fédération met en œuvre au quotidien ses trois missions sociales :

- Informer, accompagner et prévenir ;
- Défendre individuellement et collectivement les patients ;
- Soutenir la recherche et l'innovation.

Concrètement, la Fédération assure un rôle d'information, de vigilance et d'accompagnement en tant qu'acteur de santé reconnu (membre de France Assos Santé, présente à la Haute Autorité de santé (HAS), à la Caisse nationale d'Assurance maladie (CNAM) et dans les commissions de l'ANSM).

Elle assure également une veille sur les remontées et questions des patients via ses différents canaux (réseaux sociaux, standard, [ligne Écoute Solidaire](#), service Diabète et Droits et plateforme [Je m'exprime](#)), pour identifier les sujets qui préoccupent les patients et y répondre avant que la désinformation ne s'installe. Plusieurs questions ont déjà été traitées suite aux différents questionnements et remontées des personnes vivant avec un diabète :

- [Compléments alimentaires et fausses promesses : soyez vigilants !](#)
- [Dispositifs de mesure de la glycémie non invasifs : attention aux arnaques !](#)
- [Dispositifs de glycémie non invasifs : l'ANSM et la DGCCRF mettent en garde contre les arnaques](#)

Dans cette continuité, elle collabore et travaille en lien étroit avec des professionnels de santé et des chercheurs, pour vérifier chaque information.

Association de patients dirigée par des patients, la Fédération connaît les réalités du quotidien avec un diabète et associe expertise scientifique, expérience des personnes concernées et écoute sans jugement.

## Ce qu'il est possible de faire en tant que patient (citoyen)

- Relayer les bons réflexes autour de vous ;
- S'appuyer sur des sources fiables et institutionnelles plutôt que sur les seuls réseaux sociaux, et vérifier les informations trouvées sur les réseaux sociaux avant de les partager ;
- Signaler les arnaques repérées ;
- Garder à l'esprit que la désinformation, comme le diabète et la maladie en général, se vit aussi collectivement : en parler permet de ne pas rester seul face au doute.

### **Nos ressources et contacts que vous pouvez consulter en toute sécurité :**

- Pour toute question, vous pouvez contacter la Fédération Française des Diabétiques au **01 40 09 24 25** du lundi au vendredi de **10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h** et par mail en cliquant ici : [Je contacte la Fédération](#) ;
- Le [service Diabète et Droits](#) est joignable par mail, à l'adresse [juriste@federationdesdiabetiques.org](mailto:juriste@federationdesdiabetiques.org) et par téléphone lors des permanences, **le mardi de 8 h à 12 h 30 et le jeudi de 13 h 30 à 18 h** au **01 40 09 24 25** ;
- Les Bénévoles Patients Experts de la Fédération, formés à l'écoute et à l'accompagnement, sont joignables sur la [ligne Écoute Solidaire](#), tous les jours de **10 h à 20 h, y compris les week-ends et jours fériés, au 01 84 79 21 56** ;
- Vous pouvez vous rapprocher de votre association locale : [Je contacte mon asso locale](#) ;
- Le magazine équilibre de la Fédération peut vous apporter des informations fiables, et des conseils pratiques sur le diabète : [Je m'abonne à équilibre](#) ;
- Nos sites Internet : [federationdesdiabetiques.org](http://federationdesdiabetiques.org), [diabetelab.federationdesdiabetiques.org](http://diabetelab.federationdesdiabetiques.org), [pompeainsuline.federationdesdiabetiques.org](http://pompeainsuline.federationdesdiabetiques.org) et nos différents réseaux sociaux : [Facebook](#), [LinkedIn](#), [Instagram](#), [X](#) ainsi que notre [chaîne YouTube](#) constituent des ressources fiables sur lesquelles vous pouvez vous appuyer ;

### **Pour en savoir plus :**

La Fédération Française des Diabétiques, en tant qu'association nationale membre du réseau France Assos Santé vous invite à lire leur actualité du 12 février 2026 : [La difficile croisade contre la désinformation en santé](#).

- Découvrez le Canal Détox, l'espace décryptage de l'Inserm contre les fausses informations : [presse.inserm.fr/le-canal-detox/](http://presse.inserm.fr/le-canal-detox/)
- Désinformation en santé : avoir les bons réflexes : [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie/preserver-son-autonomie-et-sa-sante/desinformation-en-sante-avoir-les-bons-reflexes](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie/preserver-son-autonomie-et-sa-sante/desinformation-en-sante-avoir-les-bons-reflexes)
- [Qu'est-ce que le diabète ?](#) ;
- [Les traitements](#) ;

Crédit photo : ©iana\_kolesnikova